

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-5-6-8

Service instructeur

DEVI - Service rivières et barrages

Service consulté

**PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 DES LACS ET BARRAGES
DEPARTEMENTAUX, BARRAGE DE LA LAUCH
ET CANAL DU RHONE AU RHIN DECLASSE**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver le programme des dépenses prévisionnelles pour les actions de maintien en bon état des retenues, barrages et ouvrages hydrauliques départementaux. L'affectation de l'AP complémentaire de 500 000 € est proposée et les dépenses s'élèvent à 700 000 € en investissement et à 140 000 € en fonctionnement (hors PIM).

Lors de la séance budgétaire du 17 mars 2017, l'Assemblée a inscrit les crédits pour les opérations du programme relatif aux barrages et ouvrages hydrauliques départementaux.

1. Fonctionnement - Entretien courant (C614)

Le montant prévisionnel des dépenses 2017 liées aux actions d'entretien courant et de surveillance des barrages départementaux et du Canal du Rhône au Rhin déclassé s'élève globalement à 140 000 € (hors PIM).

Ces dépenses sont liées en particulier aux contrats de service pluriannuels en cours pour les barrages, pour l'entretien du Canal du Rhône au Rhin déclassé et pour les domaines d'intervention suivants:

- entretien des installations électriques, électromécaniques, de supervision et de téléalarme,
- contrôle et entretien des vannages et des ouvrages annexes de levage et de commande,
- campagnes semestrielles ou annuelles d'auscultation topométrique des ouvrages,
- exploitation et analyse des mesures d'auscultation par un bureau d'études spécialisé,
- entretien des abords et espaces verts.

Ces dépenses englobent également les autres frais d'entretien des 10 barrages, des ouvrages hydrauliques départementaux ainsi que des voies et réseaux comprenant notamment le déneigement, la collecte et le traitement des déchets. Les petites réparations et réfections, diverses prestations ou acquisitions, les locations d'outils ou d'engins de maintenance, les frais d'insertion relèvent aussi de cette ligne.

Les dépenses concernant les études hydrologiques dans le cadre du développement et de la fiabilisation des outils de prévision des crues en place à la DEVI ainsi qu'aux procédures relatives à l'approbation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller et de la Lauch sont comprises dans le fonctionnement courant.

2. Investissement (C114)

Dans un contexte financier toujours contraint, la revue de sûreté décennale au barrage de Kruth-Wildenstein est programmée cette année. Par ailleurs, la reprise du barrage de la Lauch dépend à ce jour de la participation de l'Etat, alors qu'une solution technique pour sa réhabilitation est arrêtée.

2.1. Maintenance semi-lourde des barrages

Une d'autorisation de programme (AP) complémentaire de 500 000 € votée en 2017 et 700 000 € de crédits de paiement (CP) sont à affecter aux travaux semi-lourds de maintien en bon état de conservation des barrages. Il vous est proposé :

- d'affecter 200 000 € d'AP pour lancer les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux en vue de l'amélioration de l'écoulement des débits de restitution dans la galerie du barrage de Kruth-Wildenstein ainsi que la mise aux nouvelles normes de sécurité de ce Barrage
- d'affecter 200 000 € à des études de projet pour la réhabilitation du masque amont étanche du barrage de Kruth-Wildenstein dont le parement présente des signes de vieillissement en surface;
- d'affecter 180 000 € dont :
 - 20 000 € pour les moyens d'accompagnement de la revue de sûreté décennale au barrage de Kruth-Wildenstein,
 - 87 000 € pour les travaux d'amélioration du déversoir de crues au Petit Neuweiher,
 - 35 000 € pour les interventions sur les autres barrages,
 - 20 000 € pour les insertions pour le lancement des consultations,
 - 18 000 € pour l'assainissement non collectif de l'ancien bâtiment du garde-barrage de Kruth-Wildenstein.

2.2. Mise en place de stations limnimétriques

Compte tenu des enjeux pour la sécurité des personnes et des biens et de la complexité du réseau des cours d'eau dans le secteur des 3 Frontières, il est proposé d'installer 3 nouvelles stations de mesure limnimétriques automatisées, pour un montant estimé à 20 000 €.

2.3. Canal du Rhône au Rhin déclassé

Dans le cadre de la gestion du Canal du Rhône au Rhin Déclassé, propriété du Département, quatre opérations sont envisagées par le Comité de Gestion en 2017 pour un montant total de 100 000 € TTC :

| Opérations | Montant prévisionnel |
|--|-----------------------------|
| Renouvellement de la couche de roulement du chemin de halage entre WECKOLSHEIM et NEUF-BRISACH | 40 000 € TTC |
| Reprise des by-pass aux écluses 48 et 52 | 20 000 € TTC |
| Sécurisation des écluses 48 et 52 par l'installation de clôtures en panneaux rigides | 15 000 € TTC |
| Travaux de consolidation des écluses 48 et 52 à RUSTENHART et MUNCHHOUSE | 25 000 € TTC |

Il est proposé de valider les nouvelles opérations figurant ci-dessus et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marché nécessaires à leur réalisation. La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par le Service Rivières et Barrages.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'exécution en 2017 du programme des opérations pour les barrages et le Canal du Rhône au Rhin déclassé, comprenant une autorisation de programme (AP) complémentaire de 500 000 € au titre de 2017 et 700 000 € de crédits de paiement (CP) à affecter aux travaux semi-lourds de maintien en bon état de conservation des barrages ;
- d'affecter 200 000 € d'AP pour lancer les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux en vue de l'amélioration de l'écoulement des débits de restitution dans la galerie du barrage de Kruth-Wildenstein ainsi que la mise aux nouvelles normes de sécurité de ce Barrage,
- d'affecter 200 000 € à des études de projet pour la réhabilitation du masque amont étanche du barrage de Kruth-Wildenstein dont le parement présente des signes de vieillissement en surface;
- d'affecter 180 000 € dont :
 - 20 000 € pour les moyens d'accompagnement de la revue de sûreté décennale au barrage de Kruth-Wildenstein,
 - 87 000 € pour les travaux d'amélioration du déversoir de crues au Petit Neuweiher,
 - 35 000 € pour les interventions sur les autres barrages,
 - 20 000 € pour les insertions pour le lancement des consultations,
 - 18 000 € pour l'assainissement non collectif de l'ancien bâtiment du garde-barrage de Kruth-Wildenstein,
- d'affecter 20 000 € pour la mise en place de stations limnimétriques,
- d'affecter 100 000 € aux opérations du Canal de Rhône au Rhin déclassé,

Ces dépenses sont prélevées sur le programme C114 chapitres 20, 21 et 23 fonction 61, natures 2031, 2033, 2153, 23153 code programme 2001.

- de m'autoriser à poursuivre les négociations relatives au projet de consolidation du barrage de la Lauch, tant au niveau des discussions financières avec l'Etat que sur des études à finaliser le cas échéant, ainsi qu'à solliciter toute subvention pour ce projet,
- de m'autoriser à engager les études et les travaux nécessaires pour les actions de maintien en bon état des barrages départementaux, du Canal du Rhône au Rhin déclassé, ainsi que pour les projets hydroélectriques,
- de m'autoriser à engager la procédure d'approbation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller et de la Lauch et de supporter les frais y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN